

## COMPTE-RENDU DE L'ATELIER THEMATIQUE n°1

PROJET / N° PROJET

**Accord cadre 673H12/C – Protection du littoral et des ouvrages d'infrastructure portuaires – marché n°6 : RNN DES MARAIS D'YVES (12902)**

MAITRE D'OUVRAGE

**Conseil Général de la Charente Maritime**

LIEU / DATE DE REUNION

**Rochefort / le 27 février 2013**

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

**Compte-rendu n°2 / J. HAVOT / le 15 Mars 2013**

PRESENCES ET DIFFUSION

INTERVENANTS	FONCTION	TELEPHONE	FAX	MAIL	PRESENT	DIFFUSION
<b>CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE MARITIME</b>						
William PROUST	Directeur Mission Mer	05.46.87.72.72		<a href="mailto:william.proust@cg17.fr">william.proust@cg17.fr</a>		X
Stéphane RIFFAUD	Direction de l'infrastructure – service ouvrages	05.46.97.55.68		<a href="mailto:stephane.riffaud@cg17.fr">stephane.riffaud@cg17.fr</a>		X
Sébastien PUEYO	Mission Mer – responsable du service protection du littoral	05.46.87.88.31		<a href="mailto:sebastien.pueyo@cg17.fr">sebastien.pueyo@cg17.fr</a>	X	X
Claire ESTIENNE	Mission Mer – service protection du littoral			<a href="mailto:claire.estienne@cg17.fr">claire.estienne@cg17.fr</a>	X	X
Jérôme CHEVEREAU				<a href="mailto:jerome.chevereau@cg17.fr">jerome.chevereau@cg17.fr</a>		X
Didier HENRY				<a href="mailto:didier.henry@cg17.fr">didier.henry@cg17.fr</a>		X
<b>CONSERVATOIRE DU LITORAL</b>						
Eric PERRIN				<a href="mailto:e.perrin@conservatoire-du-littoral.fr">e.perrin@conservatoire-du-littoral.fr</a>		X
Bruno TOISON				<a href="mailto:b.toison@conservatoire-du-littoral.fr">b.toison@conservatoire-du-littoral.fr</a>		X
<b>LPO - RESERVE NATURELLE</b>						
Marie-Laure CAYATTE	Conservatrice Réserve	05 46 56 41 76 06 26 07 25 27		<a href="mailto:marie-laure.cayatte@lpo.fr">marie-laure.cayatte@lpo.fr</a>	X	X
Ségolène TRAVICHON	LPO			<a href="mailto:segolene.travichon@lpo.fr">segolene.travichon@lpo.fr</a>	X	X
<b>DREAL</b>						
Annabelle DESIRE				<a href="mailto:annabelle.desire@developpement-durable.gouv.fr">annabelle.desire@developpement-durable.gouv.fr</a>		X

INTERVENANTS	FONCTION	TELEPHONE	FAX	MAIL	PRESENT	DIFFUSION
<b>DDTM17</b>						
Laurent YON				<a href="mailto:laurent.yon@charente-maritime.gouv.fr">laurent.yon@charente-maritime.gouv.fr</a>		X
Serge HALIOUA				<a href="mailto:serge.halioua@charente-maritime.gouv.fr">serge.halioua@charente-maritime.gouv.fr</a>	X	X
<b>COMMUNE D'YVES</b>						
Didier ROBLIN	Maire			<a href="mailto:mairie-yves@wanadoo.fr">mairie-yves@wanadoo.fr</a>		X
<b>SYLICAF</b>						
Boris CALLOT		05.46.30.18.13 06.18.76.27.65		<a href="mailto:b.callot@chatelailonplage.fr">b.callot@chatelailonplage.fr</a>		X
<b>UNIMA</b>						
Bernard MEDVED	Cellule Génie Civil Travaux Publics / Cellule Hydraulique	05.46.34.34.10 06.33.26.21.67		<a href="mailto:bernard.medved@unima.fr">bernard.medved@unima.fr</a>	X	X
Stéphanie MERCIER-PIGNON	Cellule Environnement - Pôle études générales			<a href="mailto:stephanie.mercier@unima.fr">stephanie.mercier@unima.fr</a>		X
Marlène PICHON-LEROY	Cellule Environnement			<a href="mailto:marlene.pichon-leroy@unima.fr">marlene.pichon-leroy@unima.fr</a>	X	X
<b>SOCIETE SCE</b>						
Stéphane MALGORN	Directeur de projet	02.51.85.72.91		<a href="mailto:stephane.malgorn@sce.fr">stephane.malgorn@sce.fr</a>		X
Tiphaine BOURGEOIS	Coordinatrice projet	02.51.85.72.62		<a href="mailto:tiphaine.bourgeois@sce.fr">tiphaine.bourgeois@sce.fr</a>		X
Jérémie LEMAIRE	Chef de Projet	02.51.85.72.80		<a href="mailto:jeremie.lemaire@sce.fr">jeremie.lemaire@sce.fr</a>	X	X
Stéphane DULAU	Référent faune/flore	02.46.28.35.56		<a href="mailto:stephane.dulau@sce.fr">stephane.dulau@sce.fr</a>		X
Stéphane BONARDOT	Référent réglementaire	02.51.85.79.21		<a href="mailto:stephane.bonardot@sce.fr">stephane.bonardot@sce.fr</a>		X
Julien HAVOT	Chargé d'étude hydraulique	02.51.85.79.58		<a href="mailto:julien.havot@sce.fr">julien.havot@sce.fr</a>	X	X
<b>SOCIETE CREOCEAN</b>						
Georges CLAVERIE	Responsable pole Ingénierie	05.46.41.13.13		<a href="mailto:claverie@creocean.fr">claverie@creocean.fr</a>		X
Caroline DEVILLIERS	Chargée d'études hydrauliques	05.46.41.99.19		<a href="mailto:devilliers@creocean.fr">devilliers@creocean.fr</a>		X
Philippe GUIBERT	Responsable pôle Etude Réglementaires et Impacts	05.46.41.86.99		<a href="mailto:guibert@creocean.fr">guibert@creocean.fr</a>		X

POINTS ABORDES	POUR ACTION
<p><b>1. OBJET DE LA REUNION</b></p> <p><b>Atelier 1 « fonctionnement hydraulique »</b> (Sylicaf, Unima, Rnn marais d'Yves, SCE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point sur le fonctionnement actuel (validation de la synthèse SCE)</li> <li>- Point sur les projets à venir sur le réseau hydrographique (ouvrages, étiers et canaux...)</li> <li>- Point sur l'impact des différents scénarios sur le fonctionnement hydraulique : régime courant ou submersion (rôle des ouvrages dans le ressuyage...)</li> <li>-Points divers.</li> </ul>	
<p><b>2. SYNTHESE DES DISCUSSIONS</b></p> <p><u>A-Remarques sur le CR de réunion de démarrage</u></p> <p>M. Cayatte de la Réserve Naturelle formule plusieurs remarques concernant le CR n°1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il n'y a pas de lien actuellement entre le canal de Port Punay et la réserve naturelle ;</li> <li>- Le pompage photovoltaïque ne constitue pas un exutoire permettant de vidanger les canaux. Il sert à alimenter la lagune en été. Le débit maximum de la pompe est de 36 m<sup>3</sup>/h.</li> <li>- Les tracés devront être étudiés principalement en fonction de leur impact sur le milieu et pas uniquement en fonction du caractère favorable ou non de la topographie (même si ce critère doit également être examiné). SCE répond sur ce dernier point qu'il s'agit d'un problème de formulation. L'analyse est multicritères, et l'impact sur le milieu naturel est l'un des critères de décision les plus importants.</li> </ul> <p><u>B -Fonctionnement hydraulique actuel sur la zone d'étude</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet sur le canal de Port Punay</li> </ul> <p>L'UNIMA explique l'état d'avancement du projet d'aménagement du canal de Port Punay.</p> <p>Le scenario 3 de l'étude hydraulique menée par l'UNIMA et retenu initialement apparaît irréaliste du fait du coût des travaux induit par le contexte géotechnique au niveau du canal projeté.</p> <p>Le projet va être revu en tenant compte des futurs ouvrages de protection pour l'évacuation des volumes en considérant la capacité de l'ouvrage de « Tape-cul » dont la capacité est limitée à 2m<sup>3</sup>/s à l'amont de la zone.</p> <p>L'idée serait de réaliser un barrage/vannage au niveau de cet ouvrage pour vidanger le canal en aval en cas d'alerte. Le problème est de trouver un autre exutoire de capacité similaire pour évacuer les eaux retenues: Il est évoqué l'exutoire de Voutron au sud de la réserve (aujourd'hui non fonctionnel) ou un autre ouvrage à réhabiliter au niveau de l'anse de Fouras.</p> <p>Il est également envisagé de remplacer l'ouvrage à l'exutoire du canal de Port Punay dont la capacité est très limitée (buse de 1000).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement hydraulique au niveau de la réserve / interaction avec le marais Voutron</li> </ul> <p>L'exutoire de Voutron a été désensablé 2 fois.</p> <p>La Réserve Naturelle souhaite profiter des aménagements réalisés dans la réserve pour permettre si possible de faciliter la vidange des la zone des sablières, et ce quel que soit le scenario.</p> <p>A noter que deux ouvrages de franchissement sont bouchés en traversée de la voie ferrée : il n'y a plus de lien hydraulique entre la réserve et le secteur à l'est de la voie ferrée, mais des ouvrages existent.</p> <p>La réserve précise qu'en hiver le niveau retenu dans la réserve est supérieur au niveau dans le marais Voutron (clapets anti-retour au niveau du fossé général), les surverses permettant un retour vers le marais sont en effet fixées à environ 2.70mNGF, tandis que le niveau dans le marais est géré entre 2 et 2.20mNGF. En été, le niveau dans les fossés de la réserve dépend du niveau dans le marais (niveaux de 2 mNGF et inférieurs)</p>	

POINTS ABORDES	POUR ACTION
<p><u>C - Impact des scenarios sur le fonctionnement hydraulique</u></p> <p>La DDTM indique qu'il est nécessaire de distinguer le régime de fonctionnement courant pouvant intégrer des franchissements (surverses) et les possibilités de ressuyage en régime de crise après submersion ou franchissement.</p> <p>L'UNIMA demande également à bien distinguer les phénomènes de franchissement et de submersion. Il conviendra de préciser les débits de franchissements considérés (volumes moindres) pour le dimensionnement des ouvrages de ressuyage.</p> <p>La méthodologie souhaitable est la suivante : Estimation des débits de franchissement, obtention du volume, pour une hauteur donnée, et dimensionnement des ouvrages de ressuyage.</p> <p>La DDTM indique que l'on peut accepter une digue plus basse en fonction des capacités de stockage et de la vulnérabilité de la zone. Il y a lieu d'optimiser les projets. Une hauteur de 10 cm pour Xynthia+20 est acceptable. Le dimensionnement pour Xynthia peut être acceptable sous réserve de justifications. Il est rappelé que c'est au MOA de fixer le degré de protection. Celui-ci est ensuite validé par l'Etat.</p> <p>La zone SACOM se trouve a priori sur un secteur privé. <b>La DDTM va vérifier si la digue qui a été réaménagée par la SACOM se situe ou non sur le Domaine Public Maritime (DPM).</b> L'UNIMA indique que le SYLICAF dispose de la carte du DPM sur le secteur.</p> <p>Les rétablissements d'ouvrages hydrauliques à prévoir au niveau de la digue sont fonction des scenarios :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SC 1 rouge : rétablissement nécessaire au niveau du fossé Syndical ;</li> <li>• SC 2 et 2bis bleu : prévoir a minima en complément une ouvrage de connexion entre le fossé syndical et le fossé intérieur ; il n'y a pas besoin de rétablissements au niveau des fossés temporaires</li> <li>• SC 0 jaune : pas d'ouvrage spécifique à recréer du point de vue hydraulique par rapport à la situation actuelle.</li> </ul> <p>Néanmoins, la réserve naturelle ne présentant pas d'exutoire direct à la mer, l'ensemble des intervenants s'accorde à dire que la création d'un exutoire pour le ressuyage du secteur des sablières serait nécessaire. Il est évoqué 2 possibilités d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la création d'une buse au niveau de la route (rue de l'Oasis) vers le canal de la zone conchylicole nord</li> <li>• la création d'un exutoire le long de la zone SACOM au sud.</li> </ul> <p>SCE étudiera ces deux options (voir schéma page suivante).</p> <p>En cas de submersion : il ne paraît pas opportun de renvoyer l'eau salée vers le marais d'un point de vue écologique. C'est pourtant la seule solution qui a été trouvée après Xynthia.</p> <p>Il faut intégrer dans l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la possibilité de ressuyage en cas de surverse ;</li> <li>• la réalisation d'un exutoire direct vers la mer tel qu'explicité auparavant ;</li> <li>• mais aussi la possibilité d'un exutoire vers le marais (réutilisation de l'exutoire Voutron accompagnée d'une fermeture au niveau des ouvrages de la voie ferrée et des routes en arrière ?)</li> </ul> <p>Pour la réserve, la salinité suite à Xynthia a, outre les incidences négatives sur les milieux doux, posé problème pour l'abreuvement du bétail (au-delà d'une salinité de 5g/L, l'eau n'est plus consommable par le bétail).</p>	<p style="text-align: center;">DDTM</p> <p style="text-align: center;">SCE</p>

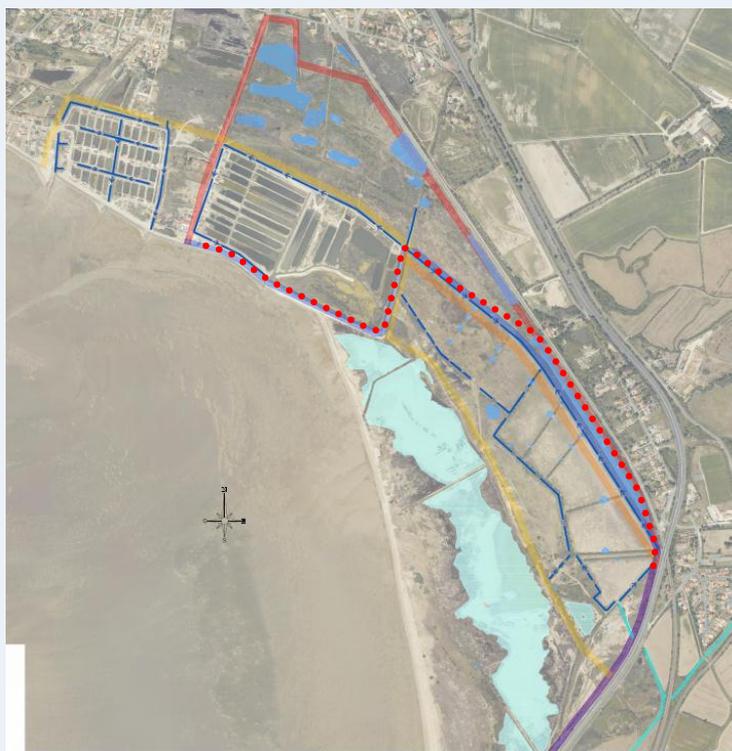
POINTS ABORDES

POUR ACTION



Localisation de la zone à ressuyer des « sablières » (rayée bleue) et localisation des deux exutoires directs à étudier (flèches bleues)

Les tracés peuvent faire l'objet d'une variante : tracé rouge sur la partie sud le long de la voie SNCF combiné au tracé bleu au nord. La réserve indique que ce tracé peut être intéressant à étudier en complément. Cf plan suivant.



Tracé variante à considérer (en rouge pointillé) : combinaison entre tracé 1 et 2

POINTS ABORDES	POUR ACTION
<p>SCE étudiera ce scenario en variante.</p> <p>Il est discuté le fait d'écarter le scenario de front de mer. Il faut le mentionner dans l'étude et expliquer pourquoi il a été écarté d'emblée (Cf PAPI). Il est rappelé que ce scenario n'est pas dans la commande de la mission faite à SCE.</p> <p>Concernant la modélisation et la sédimentologie, il est souhaité que l'impact des brises lames sur les Boucholeurs soit étudié au droit de la réserve (accélération de l'érosion ?). SCE informera Créocéan en charge de la modélisation de ces attentes.</p> <p><u>D - Mise à niveau des différents scenarios au niveau APS et étude géotechnique</u></p> <p>SCE demande si la mise à niveau des différents tracés au niveau APS doit intégrer les données de l'étude géotechnique G12. SCE indique que, vu le contexte géotechnique très hétérogène et potentiellement défavorable, l'absence de dimensionnement tenant compte de ce contexte peut conduire à sous-évaluer fortement le coût et le dimensionnement des ouvrages.</p> <p>Le CG17 vient de passer un marché à bon de commande avec un cabinet de géotechnique et va se rapprocher de ce cabinet avant de répondre à SCE sur ce point.</p> <p>Les investigations au niveau des zones d'emprunt pressenties seront intégrées au cahier des charges géotechnique en cours de réalisation par SCE et ce dernier sera transmis dès que possible au CG17 pour lancer la mission.</p>	<p>SCE</p> <p>CG17</p> <p>SCE</p>
<p><b>3. TRANSMISSION DE DOCUMENT</b></p> <p>Le CG 17 transmet à SCE l'étude Phytolab [réalisé lors de l'entretien n°3 zone d'emprunt]</p> <p>L'UNIMA retransmet à SCE l'étude géotechnique menée sur le canal de Port Punay (le fichier PDF fourni à SCE est endommagé et ne peut être ouvert). Le SYLICAF, via l'UNIMA transmet à SCE la carte du DPM.</p> <p>La DDTM vérifie l'empiètement de la digue SACOM ou non sur le DPM et en informe le CG17 et SCE.</p>	<p>UNIMA/SYLICAF</p> <p>DDTM</p>
<p><b>4. PROCHAINES ECHEANCES</b></p> <p>SCE met à jour son rapport d'étape en fonction des 3 premiers ateliers thématiques. Celui-ci sera transmis à l'ensemble des intervenants.</p>	<p>SCE</p>

## COMPTE-RENDU DE L'ATELIER THEMATIQUE n°2

PROJET / N° PROJET

**Accord cadre 673H12/C – Protection du littoral et des ouvrages d'infrastructure portuaires – marché n°6 : RNN DES MARAIS D'YVES (12902)**

MAITRE D'OUVRAGE

**Conseil Général de la Charente Maritime**

LIEU / DATE DE REUNION

**Yves - mairie / le 28 février 2013**

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

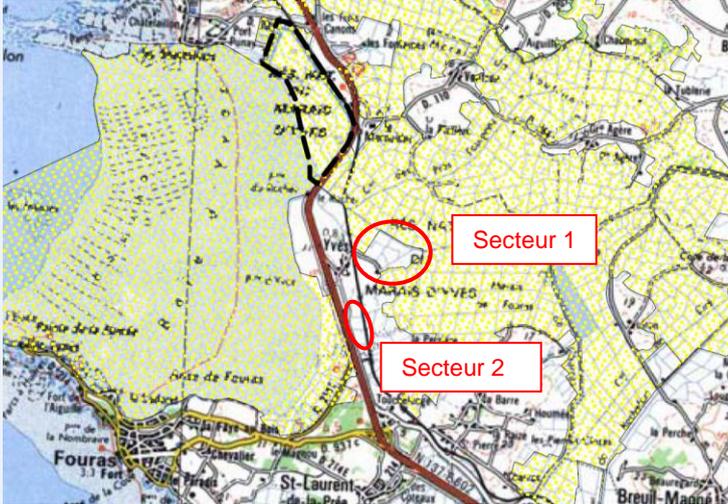
**Compte-rendu n°3 / J. HAVOT / le 15 mars 2013**

PRESENCES ET DIFFUSION

INTERVENANTS	FONCTION	TELEPHONE	FAX	MAIL	PRESENT	DIFFUSION
<b>CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE MARITIME</b>						
William PROUST	Directeur Mission Mer	05.46.87.72.72		<a href="mailto:william.proust@cg17.fr">william.proust@cg17.fr</a>		X
Stéphane RIFFAUD	Direction de l'infrastructure – service ouvrages	05.46.97.55.68		<a href="mailto:stephane.riffaud@cg17.fr">stephane.riffaud@cg17.fr</a>		X
Sébastien PUEYO	Mission Mer – responsable du service protection du littoral	05.46.87.88.31		<a href="mailto:sebastien.pueyo@cg17.fr">sebastien.pueyo@cg17.fr</a>		X
Claire ESTIENNE	Mission Mer – service protection du littoral			<a href="mailto:claire.estienne@cg17.fr">claire.estienne@cg17.fr</a>	X	X
Jérôme CHEVEREAU				<a href="mailto:jerome.chevereau@cg17.fr">jerome.chevereau@cg17.fr</a>		X
Marie Christine LACOSTE	Environnement			<a href="mailto:marie-christine.lacoste@cg17.fr">marie-christine.lacoste@cg17.fr</a>	X	
Didier HENRY	Resp. Agence territoriale d'Echillais	05.46.84.34.02	05.46.84.34.20	<a href="mailto:didier.henry@cg17.fr">didier.henry@cg17.fr</a>		X
<b>CONSERVATOIRE DU LITORAL</b>						
Eric PERRIN				<a href="mailto:e.perrin@conservatoire-du-littoral.fr">e.perrin@conservatoire-du-littoral.fr</a>		X
Bruno TOISON				<a href="mailto:b.toison@conservatoire-du-littoral.fr">b.toison@conservatoire-du-littoral.fr</a>	X	X
<b>LPO - RESERVE NATURELLE</b>						
Marie-Laure CAYATTE	Conservatrice Réserve	05 46 56 41 76 06 26 07 25 27		<a href="mailto:marie-laure.cayatte@lpo.fr">marie-laure.cayatte@lpo.fr</a>	X	X
Ségolène TRAVICHON	LPO			<a href="mailto:segolene.travichon@lpo.fr">segolene.travichon@lpo.fr</a>		X
<b>DREAL</b>						
Annabelle DESIRE				<a href="mailto:annabelle.desire@developpement-durable.gouv.fr">annabelle.desire@developpement-durable.gouv.fr</a>		X
Marie-Christine BARBEAU				<a href="mailto:marie-christine.barbeau@developpement-durable.gouv.fr">marie-christine.barbeau@developpement-durable.gouv.fr</a>	X	X

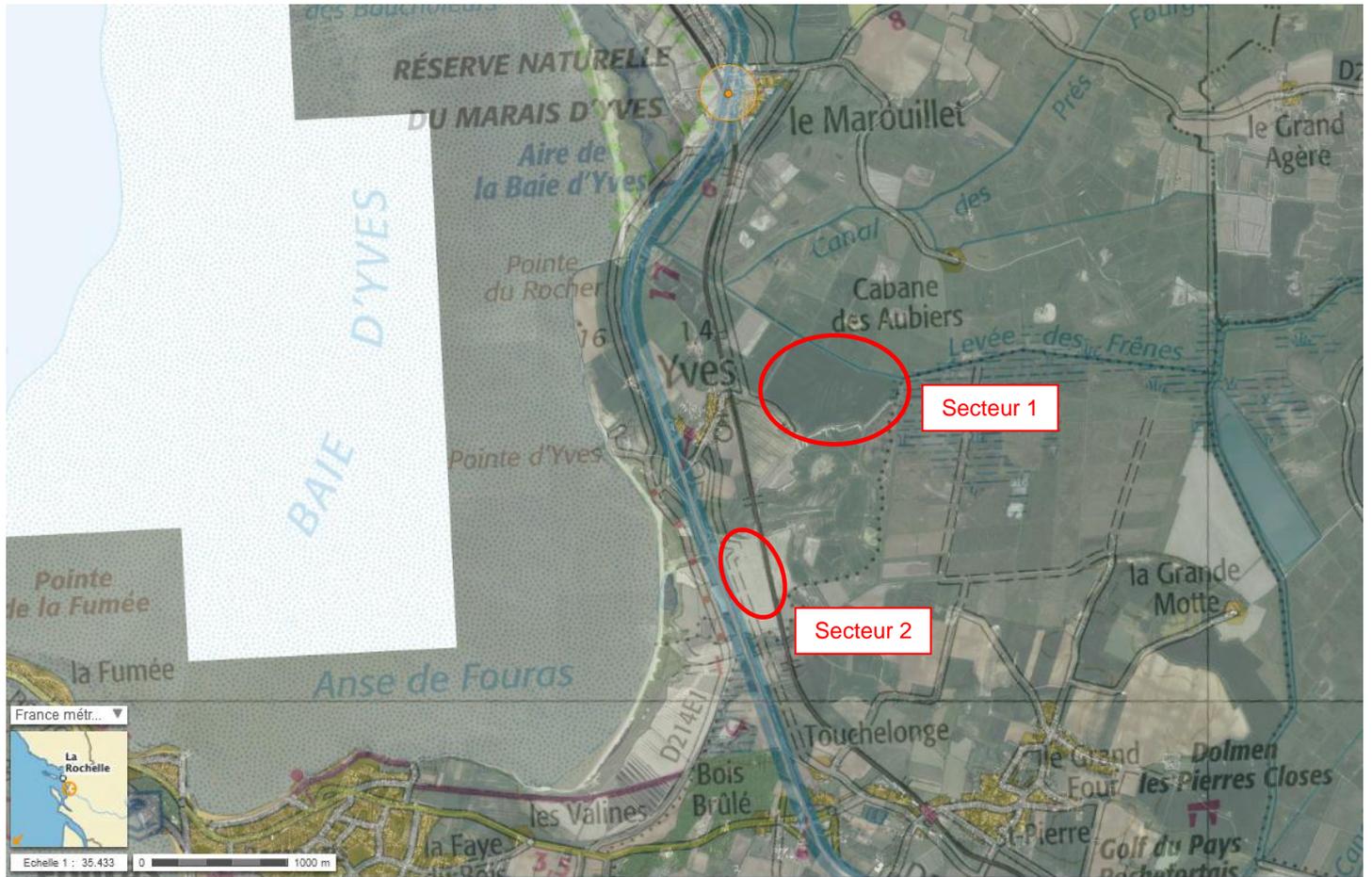
INTERVENANTS	FONCTION	TELEPHONE	FAX	MAIL	PRESENT	DIFFUSION
<b>DDTM17</b>						
Laurent YON				<a href="mailto:laurent.yon@charente-maritime.gouv.fr">laurent.yon@charente-maritime.gouv.fr</a>	X	X
Serge HALIOUA				<a href="mailto:serge.halioua@charente-maritime.gouv.fr">serge.halioua@charente-maritime.gouv.fr</a>	X	X
<b>COMMUNE D'YVES</b>						
Didier ROBLIN	Maire			<a href="mailto:mairie-yves@wanadoo.fr">mairie-yves@wanadoo.fr</a>	X	X
Bernadette GRANGENEUVE				<a href="mailto:mairie-yves@wanadoo.fr">mairie-yves@wanadoo.fr</a>	X	X
<b>SYLICAF</b>						
Boris CALLOT		05.46.30.18.13 06.18.76.27.65		<a href="mailto:b.callot@chatelailonplage.fr">b.callot@chatelailonplage.fr</a>		X
<b>UNIMA</b>						
Bernard MEDVED	Cellule Génie Civil Travaux Publics / Cellule Hydraulique	05.46.34.34.10 06.33.26.21.67		<a href="mailto:bernard.medved@unima.fr">bernard.medved@unima.fr</a>		X
Stéphanie MERCIER-PIGNON	Cellule Environnement - Pôle études générales			<a href="mailto:stephanie.mercier@unima.fr">stephanie.mercier@unima.fr</a>		X
<b>SOCIETE SCE</b>						
Stéphane MALGORN	Directeur de projet	02.51.85.72.91		<a href="mailto:stephane.malgorn@sce.fr">stephane.malgorn@sce.fr</a>		X
Tiphaine BOURGEOIS	Coordinatrice projet	02.51.85.72.62		<a href="mailto:tiphaine.bourgeois@sce.fr">tiphaine.bourgeois@sce.fr</a>		X
Jérémie LEMAIRE	Chef de Projet	02.51.85.72.80		<a href="mailto:jeremie.lemaire@sce.fr">jeremie.lemaire@sce.fr</a>	X	X
Stéphane DULAU	Référent faune/flore	02.46.28.35.56		<a href="mailto:stephane.dulau@sce.fr">stephane.dulau@sce.fr</a>		X
Stéphane BONARDOT	Référent règlementaire	02.51.85.79.21		<a href="mailto:stephane.bonardot@sce.fr">stephane.bonardot@sce.fr</a>		X
Julien HAVOT	Chargé d'étude hydraulique	02.51.85.79.58		<a href="mailto:julien.havot@sce.fr">julien.havot@sce.fr</a>	X	X
<b>SOCIETE CREOCEAN</b>						
Georges CLAVERIE	Responsable pole Ingénierie	05.46.41.13.13		<a href="mailto:claverie@creocean.fr">claverie@creocean.fr</a>		X
Caroline DEVILLIERS	Chargée d'études hydrauliques	05.46.41.99.19		<a href="mailto:devilliers@creocean.fr">devilliers@creocean.fr</a>		X
Philippe GUIBERT	Responsable pôle Etude Réglementaires et Impacts	05.46.41.86.99		<a href="mailto:guibert@creocean.fr">guibert@creocean.fr</a>		X

POINTS ABORDES	POUR ACTION
<p><b>1. OBJET DE LA REUNION</b></p> <p><b>Atelier 2 : « zones d'emprunts »</b> (Mairie d'Yves, Conservatoire du littoral, SCE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point sur la localisation des zones d'emprunt pressenties</li> <li>- Point sur l'état de connaissance des matériaux en place</li> <li>- Point sur l'état foncier</li> <li>- Point sur l'intérêt actuel et potentiel des zones d'emprunt (hydraulique, faune, flore...)</li> <li>- Visite des sites (selon le temps) avec point sur les modalités d'accès</li> <li>- Points divers</li> </ul>	
<p><b>2. SYNTHESE DES DISCUSSIONS</b></p> <p><u>Localisation des zones d'emprunt pressenties</u></p> <p>La Mairie d'Yves propose 2 secteurs potentiels. Les zones sont localisées sur les extraits cartographiques joints en annexe du présent compte-rendu.</p> <p>Le secteur 1 représente un peu plus de 40 hectares.</p> <p>Le secteur 2 représente environ 15 à 20 ha.</p> <p>Le secteur 1 est une zone du marais drainée (à 90cm de profondeur) en monoculture maïs.</p> <p>Il s'agit de terrains exploités par M. Daunat de la ferme du fief des Vignes. Par contre M. Daunat n'est pas propriétaire des parcelles et il n'est pas sûr qu'une acquisition soit possible (voir liste des parcelles et propriétaires). Les parcelles du secteur 1 sont en indivision entre les familles Naud et Rival.</p> <p>Les parcelles du secteur 2 appartiennent à M. Daunat qui est également exploitant, et qui serait potentiellement vendeur.</p> <p>La mairie indique que les parcelles du secteur 1 seraient les plus propices.</p> <p>Le volume de remblai nécessaire évalué à ce stade de l'avancement de la mission est d'environ 100 000m<sup>3</sup>. Les superficies de terrain apparaissent donc théoriquement et potentiellement compatibles avec les besoins en terme de volume (sous réserve de la puissance des formations géologiques reconnues par sondage géotechnique).</p> <p><u>Point sur l'état de connaissance des matériaux en place</u></p> <p>Il n'existe pas de données connues à ce sujet.</p> <p>Au regard de carte géologique, le secteur 1 se trouve sur une zone potentiellement argileuse (bri bleu et tourbe) et donc potentiellement propice à une utilisation en remblai.</p> <p>Le secteur 2 se trouve potentiellement à l'interface entre zone argileuse, calcaire ou sableuse. L'épaisseur de sol est également potentiellement moins importante vu la topographie plus haute.</p> <p>Au delà de la nature elle-même du matériau, la teneur en eau du matériau doit également être compatible avec une mise en remblai sans traitement lourd (de type chaulage). Le Conservatoire du littoral explique que le retour d'expérience qu'ils peuvent avoir sur un projet similaire est qu'au-delà d'une certaine profondeur, la teneur en du matériau peut devenir trop élevée. Dans le cas du projet précité, la profondeur maximale pour l'emprunt était d'1.50m.</p> <p>L'étude géotechnique de détermination des potentialités des sols en place est donc nécessaire et doit donc concerner les 2 secteurs.</p> <p><u>Intérêt actuel et potentiel des zones d'emprunt (hydraulique, faune, flore...)</u></p> <p>L'intérêt écologique actuel des 2 secteurs est plutôt limité (parcelles cultivées et drainées).</p>	

POINTS ABORDES	POUR ACTION
<p>Néanmoins, le secteur 1 possède un potentiel non négligeable. Le lot de parcelles du secteur est en effet enclavé dans la zone Natura 2000 SIC « Marais de Rochefort ». Voir figure ci-après. La zone Natura 2000 est figurée en jaune. Le site pourrait éventuellement réintégré à la zone Natura 2000.</p>  <p>Le potentiel du secteur 2 apparaît moindre (potentiellement moins humide et localisé entre la RD et la voie ferrée).</p> <p>Il est souligné par le Conservatoire que la prise en compte de l'aménagement de la zone d'emprunt doit faire l'objet d'une étude particulière afin de ne pas aboutir à une « bassine ». Le remodelage de la zone devra être spécifiquement étudié pour pouvoir être retenu comme mesure compensatoire.</p> <p>La DREAL valide ces propos et indique que le SAGE prévoit une compensation à hauteur de 150% de la surface impactée. Le projet proposé devra être objectif, sécuritaire, en adéquation avec la législation et le choix devra être argumenté en présentant toutes les variantes possibles.</p> <p><u>Visites de site</u> Les sites n'ont pu faire l'objet de visites par manque de temps.</p> <p><u>Points divers</u> La Mairie d'Yves indique que si les mesures compensatoires sont trop contraignantes en terme budgétaire, elle demandera à ce que soit étudié le scénario de digue à la mer sur le DPM. Il est précisé que ce scénario ne fait pas l'objet de la commande passée à SCE qui concerne des scénarios de digues de retraits uniquement.</p>	
<p><b>3. PROCHAINES ECHEANCES</b></p> <p>M. Le Maire d'Yves va prendre rendez-vous en direct avec l'exploitant M. Daunat afin d'obtenir son accord pour la réalisation des essais géotechniques. Un Rendez-vous pourra être pris avec le CG17 dans un deuxième temps.</p> <p>SCE va transmettre rapidement le cahier des charges des études géotechniques en intégrant les essais à prévoir sur les zones d'emprunt.</p> <p>Le CG 17 indique que la réalisation des essais géotechniques pourrait intervenir au mois de mai.</p> <p>Si les résultats sont favorables sur les secteurs 1 et 2, une discussion sera engagée par la mairie avec les propriétaires de façon à envisager l'acquisition des parcelles.</p> <p>Les services de l'Etat et la mairie indiquent que s'il n'y a pas d'accord amiable trouvé avec les propriétaires, le recours à une expropriation via une DUP est envisageable.</p>	<p>MAIRIE YVES CG17</p> <p>SCE</p>

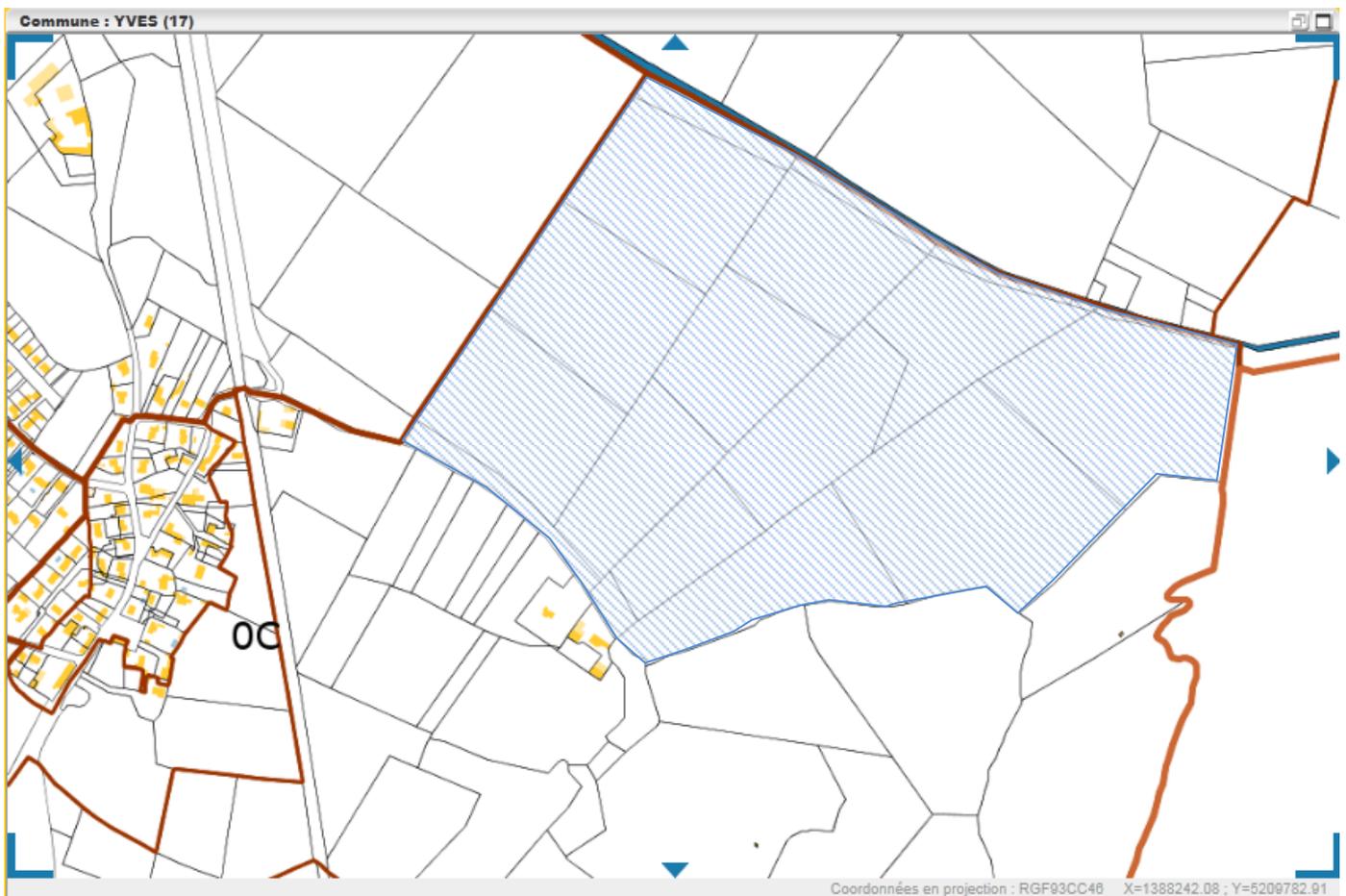
## **Annexe : localisation des zones d'emprunt pressenties**

Localisation des zones d'emprunt potentielles sur IGN+photo aérienne



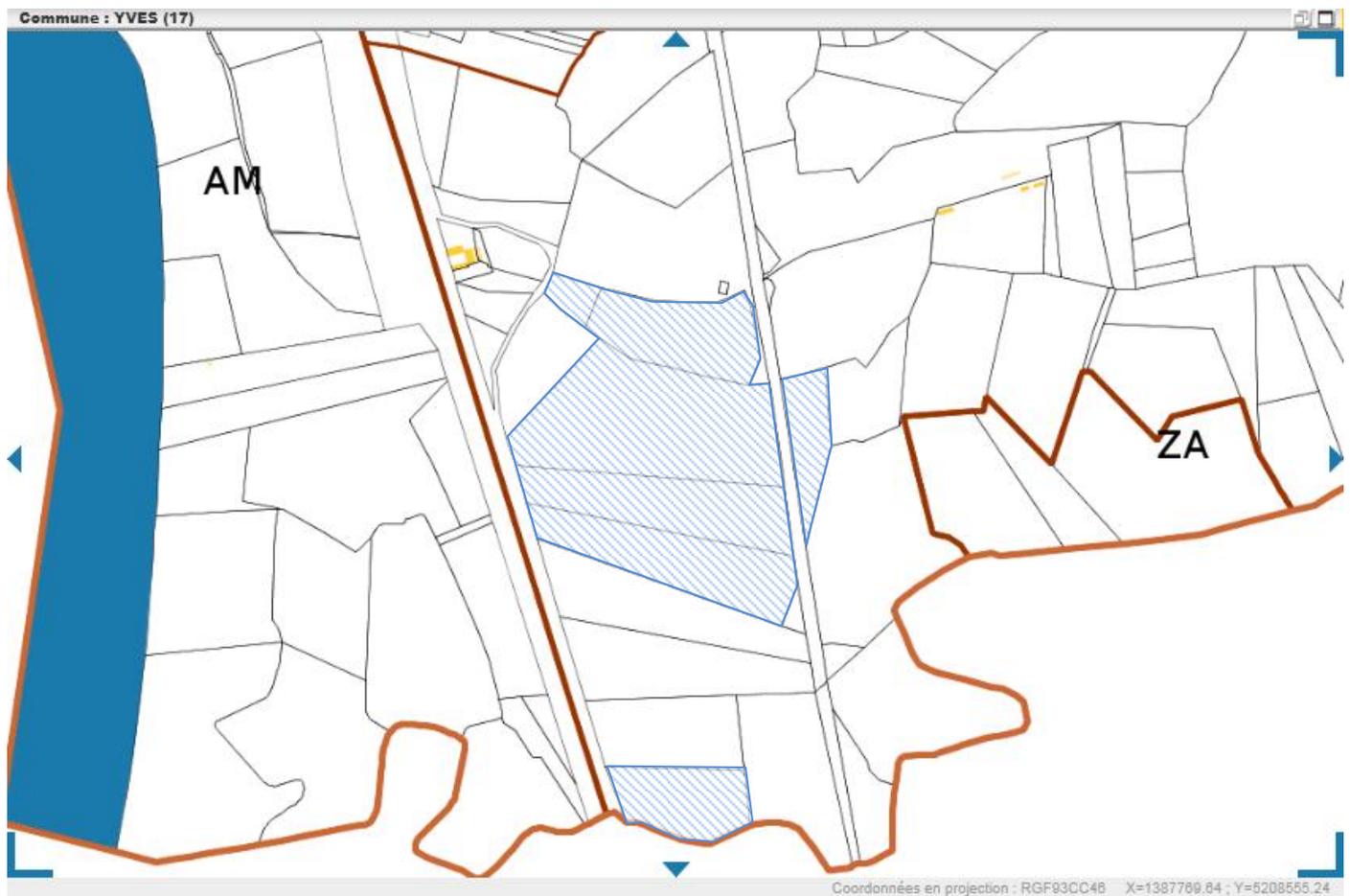
**Zones d'emprunt potentielles - Secteur n°1 sur cadastre :**

	Section de parcelle et n°	surface (ha)	Propriétaire(s)
Secteur 1	C 315	0.59	Indivision : M. NAUD Jean-Pierre et Mme NAUD Claudette (ép. RIVAL Pierre)
	C 316	2.82	
	C 317	3.85	
	C 318	3.68	
	C 319	0.63	
	C 320	2.58	
	C 321	2.85	
	C 322	2.9	
	C 323	0.36	
	C 326	3.02	Indivision : Mme RIVAL Nancy et M. NAUD Jean-Pierre
	C 327	2.11	
	C 328	1.67	
	C 329	0.24	
	C 330	3.26	
	C 331	6.29	
	C 332	5.02	
	<b>Surface totale (ha)</b>	<b>41.87</b>	



Zones d'emprunt potentielles - Secteur n°2 sur cadastre :

	n° de parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
Secteur 2	C 420	0,82	M. Daunat (également exploitant)
	C 438	0,28	
	C 439	1,76	
	C 752	4,32	
	C 777	2,24	
	C 775	2,24	
	C 767	1,58	
	<b>Surface totale (ha)</b>	<b>13,24</b>	



## COMPTE-RENDU DE L'ATELIER THEMATIQUE n°3

PROJET / N° PROJET

**Accord cadre 673H12/C – Protection du littoral et des ouvrages d'infrastructure portuaires – marché n°6 : RNN DES MARAIS D'YVES (12902)**

MAITRE D'OUVRAGE

**Conseil Général de la Charente Maritime**

LIEU / DATE DE REUNION

**Yves - mairie / le 28 février 2013**

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

**Compte-rendu n°4 / J. HAVOT / le 15 Mars 2013**

PRESENCES ET DIFFUSION

INTERVENANTS	FONCTION	TELEPHONE	FAX	MAIL	PRESENT	DIFFUSION
<b>CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE MARITIME</b>						
William PROUST	Directeur Mission Mer	05.46.87.72.72		<a href="mailto:william.proust@cg17.fr">william.proust@cg17.fr</a>		X
Stéphane RIFFAUD	Direction de l'infrastructure – service ouvrages	05.46.97.55.68		<a href="mailto:stephane.riffaud@cg17.fr">stephane.riffaud@cg17.fr</a>		X
Sébastien PUEYO	Mission Mer – responsable du service protection du littoral	05.46.87.88.31		<a href="mailto:sebastien.pueyo@cg17.fr">sebastien.pueyo@cg17.fr</a>	X	X
Claire ESTIENNE	Mission Mer – service protection du littoral			<a href="mailto:claire.estienne@cg17.fr">claire.estienne@cg17.fr</a>	X	X
Jérôme CHEVEREAU				<a href="mailto:jerome.chevereau@cg17.fr">jerome.chevereau@cg17.fr</a>		X
Marie Christine LACOSTE	Environnement			<a href="mailto:marie-christine.lacoste@cg17.fr">marie-christine.lacoste@cg17.fr</a>	X	
Didier HENRY				<a href="mailto:didier.henry@cg17.fr">didier.henry@cg17.fr</a>	X	X
<b>CONSERVATOIRE DU LITORAL</b>						
Eric PERRIN				<a href="mailto:e.perrin@conservatoire-du-littoral.fr">e.perrin@conservatoire-du-littoral.fr</a>	X	X
Bruno TOISON				<a href="mailto:b.toison@conservatoire-du-littoral.fr">b.toison@conservatoire-du-littoral.fr</a>		X
<b>LPO - RESERVE NATURELLE</b>						
Marie-Laure CAYATTE	Conservatrice Réserve	05 46 56 41 76 06 26 07 25 27		<a href="mailto:marie-laure.cayatte@lpo.fr">marie-laure.cayatte@lpo.fr</a>	X	X
Ségolène TRAVICHON	LPO			<a href="mailto:segolene.travichon@lpo.fr">segolene.travichon@lpo.fr</a>		X
<b>DREAL</b>						
Annabelle DESIRE				<a href="mailto:annabelle.desire@developpement-durable.gouv.fr">annabelle.desire@developpement-durable.gouv.fr</a>		X

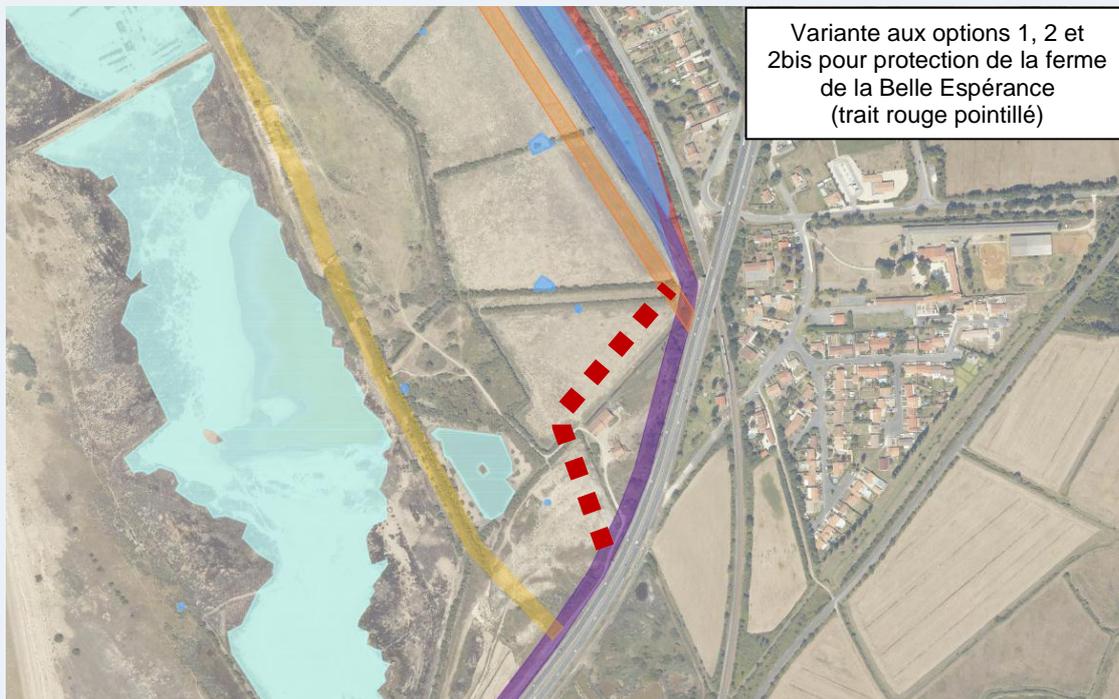
INTERVENANTS	FONCTION	TELEPHONE	FAX	MAIL	PRESENT	DIFFUSION
<b>DDTM17</b>						
Laurent YON				<a href="mailto:laurent.yon@charente-maritime.gouv.fr">laurent.yon@charente-maritime.gouv.fr</a>		X
Serge HALIOUA				<a href="mailto:serge.halioua@charente-maritime.gouv.fr">serge.halioua@charente-maritime.gouv.fr</a>		X
<b>COMMUNE D'YVES</b>						
Didier ROBLIN	Maire			<a href="mailto:mairie-yves@wanadoo.fr">mairie-yves@wanadoo.fr</a>	X	X
Bernadette GRANGENEUVE				<a href="mailto:mairie-yves@wanadoo.fr">mairie-yves@wanadoo.fr</a>	X	X
Gérard LEVEQUE				<a href="mailto:mairie-yves@wanadoo.fr">mairie-yves@wanadoo.fr</a>	X	X
Jean-Pierre MIGAUD	Suppléant S. Marcilly				X	X
<b>SYLICAF</b>						
Boris CALLOT		05.46.30.18.13 06.18.76.27.65		<a href="mailto:b.callot@chatelailonplage.fr">b.callot@chatelailonplage.fr</a>		X
<b>UNIMA</b>						
Bernard MEDVED	Cellule Génie Civil Travaux Publics / Cellule Hydraulique	05.46.34.34.10 06.33.26.21.67		<a href="mailto:bernard.medved@unima.fr">bernard.medved@unima.fr</a>		X
Stéphanie MERCIER-PIGNON	Cellule Environnement - Pôle études générales			<a href="mailto:stephanie.mercier@unima.fr">stephanie.mercier@unima.fr</a>		X
<b>SACOM</b>						
Jacques MAIRE	Ostréiculteur				X	
<b>SOCIETE SCE</b>						
Stéphane MALGORN	Directeur de projet	02.51.85.72.91		<a href="mailto:stephane.malgorn@sce.fr">stephane.malgorn@sce.fr</a>		X
Tiphaine BOURGEOIS	Coordinatrice projet	02.51.85.72.62		<a href="mailto:tiphaine.bourgeois@sce.fr">tiphaine.bourgeois@sce.fr</a>		X
Jérémie LEMAIRE	Chef de Projet	02.51.85.72.80		<a href="mailto:jeremie.lemaire@sce.fr">jeremie.lemaire@sce.fr</a>	X	X
Stéphane DULAU	Référent faune/flore	02.46.28.35.56		<a href="mailto:stephane.dulau@sce.fr">stephane.dulau@sce.fr</a>		X
Stéphane BONARDOT	Référent règlementaire	02.51.85.79.21		<a href="mailto:stephane.bonardot@sce.fr">stephane.bonardot@sce.fr</a>		X
Julien HAVOT	Chargé d'étude hydraulique	02.51.85.79.58		<a href="mailto:julien.havot@sce.fr">julien.havot@sce.fr</a>	X	X
<b>SOCIETE CREOCEAN</b>						
Georges CLAVERIE	Responsable pole Ingénierie	05.46.41.13.13		<a href="mailto:claverie@creocean.fr">claverie@creocean.fr</a>		X
Caroline DEVILLIERS	Chargée d'études hydrauliques	05.46.41.99.19		<a href="mailto:devilliers@creocean.fr">devilliers@creocean.fr</a>		X
Philippe GUIBERT	Responsable pôle Etude Réglementaires et Impacts	05.46.41.86.99		<a href="mailto:guibert@creocean.fr">guibert@creocean.fr</a>		X

POINTS ABORDES	POUR ACTION
<p><b>1. OBJET DE LA REUNION</b></p> <p><b>Atelier 3 : « ouvrages d'infrastructure et projets connexes » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point sur les ouvrages actuels (remblai de la RD, infrastructure ferroviaire, digues existantes...) : état, rôle dans la protection, entretien...</li> <li>- Point sur les projets à venir sur les ouvrages (piste cyclable, aménagement de l'aire de repos sur la RD, franchissements...) : tracé en plan, état d'avancement, possibilités de modification en tenant compte du projet de digue, modalités d'entretien et d'accès ultérieurs...</li> <li>- Points divers.</li> </ul>	
<p><b>2. SYNTHESE DES DISCUSSIONS</b></p> <p><u>Aménagement de l'aire de repos de la RD 137 (étude Phytolab)</u></p> <p>Le CG 17 (M. Henry) présente l'état d'avance du projet d'aménagement de l'aire de repos sur la base de l'étude Phytolab. Cette étude est transmise à SCE à l'occasion de la réunion.</p> <p>Cette aire de repos est importante car elle est la seule entre La Rochelle et Rochefort. Historiquement il y avait une autre aire de repos de l'autre côté de la voie qui n'existe plus aujourd'hui. Il est mentionné l'existence d'un boviduc au droit de la zone traversant le remblai routier.</p> <p>Aujourd'hui, les bretelles d'entrée et de sortie de l'aire ne sont pas aux normes. Le CG a produit des plans de projet des nouvelles bretelles. Les plans seront transmis à SCE. En terme de phasage, les bretelles devront être aménagées avant la digue. Le CG indique que cette aire sert également de contrôle de pesée des poids lourds par la Police.</p> <p>La localisation de l'aire à proximité de la baie d'Yves fait que celle-ci est très fréquentée et génère une problématique importante de gestion des déchets par le CG.</p> <p>Mme Cayatte de La Réserve Naturelle précise que le pôle d'accueil actuel (accueil du public et observation oiseaux) fait l'objet d'un projet de délocalisation au niveau de la ferme du Rocher. L'étude Phytolab intègre cette délocalisation. Les besoins en termes de locaux sont de 3 types : accueil du public et hébergement (pour les bénévoles ou stagiaires notamment), bureaux et locaux techniques. La Réserve indique que les locaux techniques de la ferme de la Belle Espérance peuvent éventuellement être maintenus sur ce site.</p> <p>Aujourd'hui, l'aire de repos est mal configurée. Il convient de la limiter en longueur et de réorienter le stationnement vers la future zone d'accueil de la Ferme du Rocher et d'y interdire le stationnement Poids Lourds. Ceux-ci seront réorientés vers une autre aire de repos (L'aire « Marin »).</p> <p>Le CG demande à SCE de considérer dans l'étude de la digue de retrait les principes d'aménagement affichés dans l'étude Phytolab. Voir coupe de principe ci-après.</p>	<p>CG17</p> <p>SCE</p>

POINTS ABORDES	POUR ACTION
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 65%;"> </div> <div style="width: 30%; text-align: right; border: 1px solid black; padding: 5px;">Etat Actuel</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 65%;"> </div> <div style="width: 30%; text-align: right; border: 1px solid black; padding: 5px;">Aménagement proposé</div> </div>	<p>CG</p>
<p><u>Aménagement de la voie véhicules et de la piste cyclable</u></p> <p>La coupe de principe précédente est discutée.</p> <p>Certaines adaptations semblent nécessaires. Il s'agira notamment d'éviter les plantations sur le corps de digue.</p> <p>Concernant la piste cyclable, Mme Cayatte de la réserve Naturelle souhaite que la piste cyclable ne passe pas sur la crête de digue de façon à ne pas perturber l'avifaune. Il est demandé au CG d'étudier le passage de la piste plutôt le long de la voie d'accès à l'aire.</p> <p>Cette demande pose la question de l'aménagement de la piste cyclable entre le pont SCNF et le début de l'aire. SCE précise qu'il faut dans ce cas considérer un espace suffisant pour l'implantation de la piste cyclable entre la digue réalisée et le remblai routier actuel.</p> <p>Au droit du pont de la voie SNCF, le CG17 envisage de mettre en œuvre une passerelle le long de la voie pour assurer la continuité de la piste cyclable. L'hypothèse d'un passage sous la voie SNCF est abandonnée.</p> <p>SCE précise que ces aménagements connexes au projet de digue seront pris en considération dans l'étude mais que les variantes et développements de ces aménagements ne font pas partie de la mission de SCE. Néanmoins, SCE dispose des compétences pour les réaliser en interne dans le cadre d'une prestation complémentaire.</p> <p><u>Question de la protection de la ferme de la belle espérance par la digue</u></p> <p>La question de la protection de la ferme de la Belle Espérance est abordée. A ce stade, le seul scénario de l'étude permettant de protéger la ferme est le scénario option 0 (Créocéan 2005).</p> <p>Il est évoqué la possibilité de protéger la ferme dans le cadre des 2 autres scénarios en variante, selon le schéma suivant :</p>	

POINTS ABORDES

POUR ACTION



Cette variante présente l'inconvénient de devoir aménager 2 voies d'accès techniques pour les véhicules au niveau de la digue : l'une pour accéder à la ferme depuis la voie d'accès technique de l'aire de repos, l'autre pour permettre aux véhicules agricoles d'accéder à la réserve.

L'ensemble des intervenants s'accorde à dire que la protection de la réserve n'est pas une priorité. A ce jour, la Réserve précise qu'un plan d'alerte existe au niveau de la réserve. Depuis Xynthia, le niveau d'alerte orange a été atteint 2 fois. Dans ce cas, les véhicules sont déplacés vers la ferme du Rocher. Une perte de fonctionnalité temporaire des bâtiments techniques est acceptable en cas de crise.

Points divers

Concernant les différents scénarios au niveau de la digue de retrait, il est indiqué que dans le cadre du scénario option 1 le long de la voie SCNF, les échanges avec RFF sont difficiles. RFF n'est pas défavorable au projet mais ne souhaite pas que leur voie dédiée à l'entretien soit mutualisée pour l'entretien de la digue.

La mairie fournit à SCE les relevés de propriété de la SNCF sur la zone de la réserve.

A l'intérieur de la réserve naturelle, il est demandé à SCE de prévoir la piste d'entretien sur la crête de digue.

Concernant les possibilités de pâturage sur la digue dans l'emprise de la réserve, la question de la clôture de l'emprise de la digue avec passage dédiés aux bovins ou le maintien en libre accès n'est pas tranchée à ce stade. Une décision sera prise ultérieurement en phase Avant-Projet ou Projet.

Le CG 17 indique que l'enveloppe PAPI pour la réalisation de la digue de retrait est arrêtée à 1 500 000 € et que celle-ci ne pourra être dépassée.

En terme de phasage des travaux de réalisation de la digue de retrait, ceux-ci devront démarrer par le Sud.

Le CG17 indique que la digue créée sera de classe B au sens de la nouvelle réglementation digues et barrages.

POINTS ABORDES	POUR ACTION
<p>A ce stade de la mission, les intervenants conviennent que le scenario 2 ou une combinaison des scenarios 1 (partie sud jusqu' à la fin des prairies de fauche le long de la voie SNCF) et le scenario 2 sur la partie nord, apparaissent comme les scenarios les plus réalistes, et les moins défavorables au milieu naturel. Ces options présentent l'avantage d'être en retrait et donc d'avoir à mettre en œuvre théoriquement un remblai à une cote moindre (modélisation en cours), ce qui peut permettre par ailleurs d'optimiser le coût de l'aménagement.</p> <p>SCE étudiera spécifiquement le scenario complémentaire de combinaison entre options 1 et 2 au même titre que les autres scenarios.</p>	SCE
<p><b>3. TRANSMISSION DE DOCUMENT</b></p> <p>Le CG17 (M. Henry) transmettra à SCE les plans Autocad d'implantation des bretelles d'entrée et de sortie de l'aire de repos.</p>	CG 17 (M. Henry)
<p><b>4. PROCHAINES ECHEANCES</b></p> <p>SCE va prendre en considération les éléments abordés lors de la réunion et intégrer les éléments dans son rapport d'étape qui sera transmis aux différents intervenants.</p>	SCE